

CANADIAN KENNEL CLUB



CLUB CANIN CANADIEN



PROGRAMME OFFICIEL

ÉPREUVES DE CHASSE POUR CHIENS D'ARRÊT
CHIEN DE CHASSE JUNIOR (FDJ), CHIEN DE CHASSE (FD), CHIEN DE
CHASSE AVANCÉ (FDA) et CHIEN DE CHASSE PAR EXCELLENCE (FDX)

ORGANISÉES PAR LE CLUB DE L'ÉPAGNEUL FRANÇAIS
LES 8 et 9 AOÛT 2026 À MIRABEL (QUÉBEC)

CETTE ÉPREUVE SE TIENDRA SELON LES RÈGLEMENTS DU
CLUB CANIN CANADIEN

200 Ronson Drive, Bureau 400,
Etobicoke, ON, M9W 5Z9
(M Jeff Cornett, directeur exécutive CCC)

M Sylvain Sirois, Conseil d'administration du CCC (Zone 3 – Québec) M Robert
Whitney, président du conseil des concours et épreuves pour chiens d'arrêt Mme
Paige Pettis, représentante au conseil des chiens d'arrêt (Zone 3)

COMITÉ D'ÉPREUVE ET DES GRIEFS

Président du Comité: Olivier Carbonneau, Directeur de chasse du CEF
Courriel : olivier@isolationalerte.ca

Secrétaire d'épreuve : Olivier de Brouwer du CEF
Courriel : odebrouwer12@gmail.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE L'ÉPAGNEUL FRANÇAIS

Président : Pascal Huot - Vice-président : David Simard - Secrétaire-Trésorière : Sophie Vanasse - Directeur des activités de conformation : Olivier de Brouwer - Directeur des activités de chasse : Olivier Carbonneau - Directrice promotion et communications : Olivier Moreau - Registraire : Vacant

RÈGLEMENTS, CONDITIONS ET PROCÉDURES

TOUTE COMMUNICATION CONCERNANT L'INSCRIPTION
DEVRA ÊTRE ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE D'ÉPREUVE.

- Le club n'acceptera **ni inscription ni annulation après la date limite du 2 août 2026 à 21h00.**

- Le formulaire d'inscription de chacun des chiens doit être rempli en lettres moulées ou à la dactylo. Aucune inscription ne sera acceptée à moins que tous les détails exigés n'apparaissent sur le formulaire d'inscription. Les inscriptions incomplètes seront retournées. Les participants seront responsables de toute erreur, de quelque nature que ce soit, dans l'inscription. Veuillez prendre connaissance de l'annexe ci-jointe en ce qui a trait au droit de participation pour les non-membres.
- Aucune inscription ne sera acceptée sans être accompagnée du paiement des frais d'inscription. Le paiement complet doit être effectué par transfert bancaire. Envoyer les transferts bancaires à l'adresse courriel epreuve@epagneul-francais.ca, utiliser le mot de passe **epagneul**.

- **Ne pas oublier de joindre le certificat d'enregistrement du chien avec votre inscription sinon elle vous sera retournée.**

- Le nombre de places sera limité et le choix des participants(es) se fera dans l'ordre de la date de réception des formulaires d'inscription et du paiement complet. Le tirage au sort sera effectué et l'ordre des départs établi à la résidence du secrétaire d'épreuve immédiatement après la fermeture de la période d'inscription.
- Les juges seront **Karl Lafrance, Claude Benoit et Farid Djouder**

- Les oiseaux utilisés seront des bartavelles et/ou des colins et/ou des pigeons, selon l'épreuve.
- Les épreuves se dérouleront sur un parcours unique, sans champ de gibier spécifique.
- Le port du dossard et du chapeau orangés est obligatoire. Le collier du chien devra être muni de la plaquette réglementaire d'identification.
- Dans les épreuves « Chien de chasse junior (FDJ) », le manieur doit utiliser un **pistolet de départ** (balle à blanc). Dans les épreuves « Chien de chasse (FD) », « Chien de chasse avancé (FDA) » et « Chien de chasse par excellence (FDX) », les oiseaux sont abattus par les tireurs officiels du club.
- Dans les épreuves « Chien de chasse junior (FDJ) » et « Chien de chasse (FD) », les chiens seront évalués individuellement et par un seul juge. Dans l'épreuve « Chien de chasse avancé (FDA) » et « Chien de chasse par excellence (FDX) », les chiens seront jumelés et évalués par deux juges.
- Dans « l'Épreuve de chasse sur gibier tiré », le chien doit marquer l'arrêt à patron, si l'occasion se présente. Un minimum de 30 minutes sera prévu pour évaluer chaque paire de chiens.
- Aucun entraînement ne pourra avoir lieu sur le terrain de l'épreuve pendant les journées d'évaluation.
- Les chiennes en chaleur seront autorisées à la fin du parcours.
- Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée aux champs.
- **Selon les règles en vigueur du CCC, il ne sera pas permis de filmer pendant une épreuve sans l'autorisation du juge et du manieur.**
- Des rosettes officielles du CCC seront remises à la fin de la journée pour chacun des chiens qui se qualifiera à l'épreuve pour laquelle il est inscrit.
- Un chien qui n'est pas enregistré dans le livre des origines du CCC peut être inscrit à une épreuve sous la dénomination " inscrit à la liste " s'il est né au Canada, en autant qu'il soit issu d'une portée admissible à un enregistrement auprès du CCC. Des frais de 10.00\$ + taxes par épreuve sont exigibles. Pour un chien né à l'étranger, voir les clauses 6.1.2 (b) et (c) des règlements et règles de procédure du CCC.
- ***Article 15.7 du Club Canin Canadien : Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité de l'épreuve de chasse doit faire rapport au CCC, dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le Comité de discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires et ce, dès la réception d'un rapport à cet effet.***

AVIS IMPORTANT

- Un dîner sera servi le samedi et le dimanche : menu à déterminer
- Le coût des repas est de **15\$ chacun** – payable lors de l'inscription.
- Le camping est possible sur place au coût de **10\$/nuit** - Vous devez réserver et payer votre site lors de votre inscription.
- Mot de bienvenue et consignes de sécurité à 8h00.
- Le premier départ aura lieu chaque jour à 8h30.

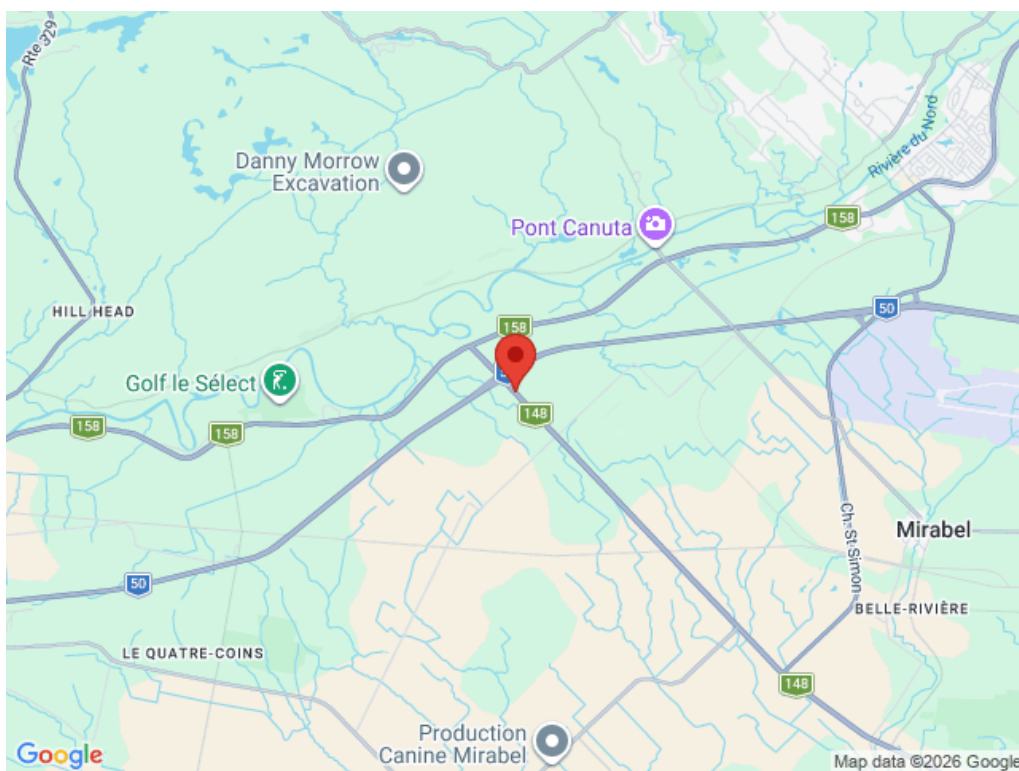
À NE PAS OUBLIER

Tous les chiens doivent être tenus en laisse, donc ne pas oublier la laisse – Eau et bol à eau – Chaises – Chasse-moustique – Crème solaire – Dossard orange - Casquette ou chapeau orange – Sifflet – Collier avec plaquette d'identification du chien.

COMMENT S'Y RENDRE ?

Terrain du Club de l'Épagneul Breton
Adresse : 5137 Côte St Louis, Mirabel, Québec

<https://www.epagneulbreton.qc.ca/wp/terrain/>



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Un seul chien par formulaire – Ouvert à tous les chiens d'arrêt

Club de l'Épagneul Français du Canada – 8 et 9 août 2026

INADMISSIBLE APRÈS 21h00 LE 2 AOÛT 2026

À transmettre au secrétaire d'épreuve

Courriel : epreuve@epagneul-francais.ca

**Ne pas oublier de joindre le certificat d'enregistrement du chien avec votre inscription
sinon elle vous sera retournée.**

ÉPREUVES				
Samedi 8 août 2026	Épreuve Chien de chasse junior (FDJ)	65 \$	☐	
	Épreuve Chien de chasse (FD)	70 \$	☐	
	Épreuve Chien de chasse avancé (FDA)	75 \$	☐	
	Épreuve Chien de chasse par excellence (FDX)	75 \$	☐	
Dimanche 9 août 2026	Épreuve Chien de chasse junior (FDJ)	65 \$	☐	
	Épreuve Chien de chasse (FD)	70 \$	☐	
	Épreuve Chien de chasse avancé (FDA)	75 \$	☐	
	Épreuve Chien de chasse par excellence (FDX)	75 \$	☐	
Frais pour chien non enregistré au CCC (Listé)		_____ épreuve(s) x 10,50\$		
REPAS ET CAMPING				
Repas	Samedi midi	À déterminer	_____ personne(s) x 15\$	
	Dimanche midi	À déterminer	_____ personne(s) x 15\$	
Je désire réserver un site de camping sur le site : _____ nuit(s) x 10 \$				
GRAND TOTAL :				

**Ne pas oublier de joindre le certificat d'enregistrement du chien avec votre inscription
sinon elle vous sera retournée.**

Épreuves du 8 et 9 août 2026

Informations du chien			
Nom d'enregistrement			
Nom commun			
Date de naissance			
Endroit de la naissance	Canada ☐	Importé ☐	
No. d'enregistrement au CCC		Listé *	
Race			
Sexe	Mâle ☐	Femelle ☐	
Éleveur			
Nom du père			
Nom de la mère			

* **Listé** = Chien en attente d'enregistrement (qui n'a pas encore reçu son no. d'enregistrement du CCC)

Informations du propriétaire ou agent			
Propriétaire :		No. Membre CCC	
		No. Membre CCC	
Adresse du propriétaire :			
Téléphone :		Courriel :	
Nom de l'agent ou manieur :			
Adresse de l'agent ou manieur:			
Téléphone :		Courriel :	

Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront. De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et que je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'événement ainsi que le CCC ou leurs membres agents.

Signature _____ Date _____



CLUB CANIN CANADIEN
Droit de participation pour non-membre
(en vigueur le 1^{er} janvier 2011)

Politique :

Droit de participation pour non-membre

- a) Un droit annuel pour maintenir les prix et les titres sera exigé des non-membres du CCC qui résident au Canada. Ce droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).
- b) Pour maintenir les prix et les titres obtenus, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, les prix et les titres seront annulés.
- c) Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

Précisions :

- Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts.
- Il existe deux options pour les non-membres :
 - a) Devenir membre du CCC
 - b) Payer le droit de participation pour non-membre
- Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.
- Il s'agit d'un droit payable sur une base annuelle, soit l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) au cours de laquelle les prix, titres, pointages de qualification, etc., ont été décernés. Le droit est exigé du ou des propriétaire(s) et n'est pas basé sur le nombre de chiens, de titres ou de prix obtenus.
- Les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.
- Le paiement du droit de non-participation ou l'adhésion au CCC protégera tous les prix, titres, pointages de qualification, etc., pendant l'année civile au cours de laquelle ils ont été décernés.
- Le non-paiement du droit de non-participation ou la non-réception d'une demande d'adhésion dans le délai prescrit de 30 jours de la notification entraînera l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., et ces derniers seront remis au prochain chien admissible.
- Lorsque l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., a été appliquée, tout prix, titre, pointage de qualification, etc., décerné subséquent sera automatiquement annulé sans préavis.
- Le droit de participation pour non-membre est applicable à partir du premier événement auquel le chien se voit décerné un prix, titre, pointage de qualification, etc., et le montant n'est pas calculé au prorata.

*Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous Services aux membres/Formulaires. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.